

WIZERNES



Le conseil municipal vote le Budget Primitif 2022 sans augmentation des taux de taxe foncières

Réuni le 6 Avril 2022 sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Adhésion au Programme @cte - (Aide au Contrôle de l'égalité dématérialisé)**

Le conseil municipal décide d'adhérer au service @ctes, afin de permettre la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et des actes budgétaires aux services de l'État par voie électronique, et pour ce faire autorise Monsieur le Maire à signer d'une part un contrat avec l'opérateur de transmission DOCAPOST FAST, et d'autre part une convention de transmission avec Monsieur le Sous-Préfet.

- **Mise à disposition de matériel à l'Amicale Laïque -**

Dans le cadre de la contribution de la section marche de l'Amicale Laïque à l'aménagement du sentier de Gondardennes, le Maire est autorisé à signer une convention définissant les modalités de mise à disposition de l'association d'une débroussailleuse et de 2 cisailles à haies.

- **Dénomination du Rond-point à l'entrée de la Ville en venant de Longuenesse -**

Sur proposition du bureau de municipalité, en complément de l'aide financière apportée, le conseil municipal décide, par solidarité, de dénommer le rond-point à l'entrée de la ville "Rond-point de l'Ukraine".

PERSONNEL

- **Régime indemnitaire -**

Le Conseil Municipal arrête les modalités d'attribution de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire et de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections.

URBANISME

- **Terrain communal rue du Chocquet -**

Suite à la décision qu'il a pris de vendre une partie du terrain situé rue du Chocquet à un riverain au prix d'acquisition du m² par la Commune, et au découpage réalisé par un géomètre créant deux nouvelles parcelles d'une contenance respective de 2 682 m² et de 59 m², le conseil municipal décide de céder la parcelle de 59 m² au prix de 426 € et de classer la seconde dans le domaine public communal.

TRAVAUX

- **Travaux de sécurité et aménagements urbains -**

Le Conseil municipal, considérant que deux secteurs de la commune peuvent présenter un danger pour la sécurité routière, l'un dans le secteur du groupe scolaire du fait de l'organisation de l'arrivée des enfants, et l'autre rue des Bruyères du fait de l'absence d'une liaison douce dans la portion comprise entre les rues d'Italie et de la Large patte, empruntée par les lycéens prenant le bus rue Léon Blum, adopte le programme de travaux présenté, qu'il est prévu de réaliser en 2023, à savoir :

- ✓ Pour le quartier des écoles :

Changement du sens de circulation de la rue des Écoles et de la rue Henri Lévy Ullmann dans la portion comprise entre la rue du Foyer et la rue des écoles, remplacement des feux au carrefour des rues Bernard Chochoy, de Wisques et des Écoles, avec aménagement du carrefour et ajout d'un feu rue des Ecoles.

- ✓ Pour la rue des Bruyères :

Création d'un cheminement piétonnier stabilisé et d'un dispositif de soutènement du talus, extension du réseau d'éclairage public et pose de potelets rétroréfléchissants entre le piétonnier et la chaussée.

Pour ce faire, il est décidé de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention des aides au titre de l'OSMOC et du produit des amendes de police.

FINANCES

- Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer - Adhésion au service commun "conseil en énergie partagé" -

Considérant que depuis 2015 la commune adhère au service de Conseil en Énergie Partagée de la CAPSO et de la FDE62, il est décidé d'adhérer au service commun "Conseil en énergie partagé", à créer, qui sera géré par la CAPSO et composé de deux agents, afin de permettre à la commune de continuer à bénéficier de ce service, dont le coût annuel est estimé à 1 982 €.

- Budget annexe du Val de Wisques et Services généraux - Compte de gestion du Receveur Municipal et Compte Administratif -

Les comptes de gestion du Receveur, conformes aux écritures de la comptabilité administrative, sont adoptés.

L'examen des comptes administratifs 2021 du budget annexe du Val de Wisques et du budget général, font apparaître les résultats suivants :

Budget Annexe

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	778 930,85 €	718 269,77 €
Dépenses de l'exercice	772 147,24 €	514 764,18 €
Résultat antérieur	688 820,43 €	- 203 505,59 €
Résultat de clôture	695 604,04 €	0,00 €

Budget général

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	2 681 175,98 €	1 834 076,48 €
Dépenses de l'exercice	2 244 309,40 €	1 673 246,83 €
Résultat antérieur	576 169,05 €	399 710,04 €
Résultat de clôture	1 013 035,63 €	560 539,69 €

Affectation des résultats

Budget annexe

Il est décidé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (recettes de fonctionnement reporté).

Services généraux

Compte tenu des résultats constatés, le Conseil décide d'affecter les crédits à hauteur de 400 000 € à la section d'investissement au titre de l'autofinancement, le solde soit 613 035,63 € devenant l'excédent de fonctionnement reporté.

- **Résidence du Val de Wisques - Budget Annexe -**

Le Budget Primitif 2022 adopté fait apparaître un montant de dépenses et de recettes de fonctionnement de 695 404,04 €, aucune écriture n'étant à inscrire en investissement du fait que tous les terrains sont vendus et que les travaux d'aménagement sont terminés.

- **Fiscalité locale directe - Fixation des taux de taxes foncières -**

Le Conseil municipal, après s'être fait rappeler que depuis 2021 la Taxe d'Habitation est perçue par l'État et que les communes sont compensées, par le versement du produit de 2020 de la part départementale de Taxe Foncière, et considérant le produit attendu pour assurer l'équilibre du budget, décide de maintenir les taux d'imposition 2022 de Taxes Foncières au niveau de ceux de 2021, et de les fixer comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti.....41,08 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti.....59,34 %

- **Services généraux - Budget Primitif 2022 -**

Le Budget Primitif est adopté. Il s'équilibre en dépenses et recettes à :

- Fonctionnement..... 3 155 166,63 €
- Investissement..... 1 922 086,16 €

Les crédits d'investissements concernent :

Le remboursement en capital des emprunts, les crédits reportés, et les opérations d'ordre, ainsi que les crédits nécessaires aux prévisions d'investissement : l'aide aux primo-accédants et aux travaux d'attractivité et d'accessibilité des commerces, les frais d'étude pour la réfection de la toiture de la salle des sports du Chocquet, le remplacement de poteaux incendie, l'acquisition de matériel de transport, l'acquisition de matériel informatique pour les écoles, l'acquisition de mobilier, l'acquisition d'illuminations de Noël, l'acquisition de matériel et d'outillage pour les services Techniques, la voirie, et le groupe scolaire, les travaux de la maison médicale, les travaux rue d'Hallines, et les travaux du pont et de la rue Pierre Mendès France.

L'équilibre de la section est assuré par l'attribution du fonds de compensation de la T.V.A., le virement de la section de fonctionnement, les amortissements des immobilisations, l'affectation du résultat, et les recettes reportées d'un montant de 379 991,98 €.

AU TITRE DES INFORMATIONS

- Monsieur EVRARD fait part d'un courrier reçu de l'Agence d'Urbanisme rappelant la création d'un nouveau réseau de correspondants Europe au sein des territoires de la CAPSO et la CCPL, auquel aucun élu de la Commune n'a souhaité participer. Madame VERRELLE se porte volontaire pour participer aux réunions que seront organisées dans ce cadre.

Le Maire,



Pierre EVRARD